

COMMUNIQUE DE PRESSE

BILAN DE L'OPÉRATION D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES DANS LE GARD

Nîmes, le 5 décembre 2022

#Sécurité

L'opération exceptionnelle d'abandon simplifié d'armes conduite par la préfecture du Gard du 25 novembre au 2 décembre a suscité une large adhésion.

Durant cette semaine les services de la préfecture, la police nationale et la gendarmerie nationale, ont accueilli le public dans les 3 « aérodromes » ouverts dans chacun des 3 arrondissements du Gard (le club de tir de Vézénobres pour Alès, la compagnie de gendarmerie pour le Vigan et l'école nationale de police pour Nîmes).

Cette opération historique a permis de répondre à un besoin fort des usagers, notamment pour ceux ayant acquis des armes par héritage.

Accompagné par les agents des services de l'État, les particuliers ont pu régulariser leurs situations en enregistrant sur le portail numérique du Système d'Information sur les Armes (SIA) les armes qu'ils souhaitent conserver et en abandonnant à l'État celles dont ils souhaitent se défaire.

Dans le département du Gard, cette opération a permis :

- la **création** de **296 comptes** de **détenteurs** d'armes sur le SIA ;
- la **déclaration** par les particuliers de **684 armes** héritées ou trouvées;
- l'**abandon** à l'État de :
 - **1 839 armes** dont 1 387 armes longues, 421 armes de poing, 31 armes blanches ;
 - **44 447 munitions**.

Les armes et munitions collectées ont été prises en charge par les services du SGAMI et la région de gendarmerie en prévision de leur destruction.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de régulariser leur situation, l'enregistrement d'arme héritée ou détenue reste possible dans le SIA, malgré la fin de cette opération exceptionnelle, en se connectant sur le portail du ministère de l'Intérieur : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

L'abandon d'armes se poursuit auprès des commissariats et brigades de gendarmerie, selon la procédure ordinaire.

Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52
Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

